EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'OPHIS DU PUY-DE-DOME

L'OPHIS a réalisé la construction de 29 logements sociaux, en concertation avec la Ville de Clermont-Ferrand, dans le secteur sauvegardé de Montferrand.

Cette opération a fait l'objet d'une demande de raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement, dont le coût total s'élève à 36.155,90 € HT :

- travaux d'assainissement : 21.390,03 € HT
- travaux d'eau : 14.765,87 € HT

Ces travaux ont été réalisés et facturés à l'OPHIS, qui a sollicité une participation de la Municipalité, invoquant un équilibre financier particulièrement difficile pour cette opération.

Il n'est pas possible d'exonérer l'OPHIS de ce paiement au titre du principe d'égalité des usagers devant le service, toutefois il peut être octroyé une subvention représentant 50 % du montant des travaux soit :

Budget assainissement : 10.695,02 € HT
Budget eau : 7.382,94 € HT

Les crédits nécessaires ont été mis en place à partir de virements de crédits (budgets eau et assainissement).

Compte tenu du caractère social de ce projet, il vous est demandé à Monsieur le Maire, ou à son représentant de donner une avis favorable à l'octroi de cette subvention.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 février 2008

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe,



Monique BONNET